

Publié le 07.03.2025



VILLE D'ORANGE

REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE

SERVICE FINANCE
N°DC_157_2025

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS - INSTALLATION DE BORNES ESCAMOTABLES

LE MAIRE DE LA VILLE D'ORANGE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes en date du 30 novembre 2021 ;

VU la délibération n°477/2023 du Conseil Municipal d'Orange du 12 juin 2023 donnant délégations dudit Conseil Municipal au Maire ;

CONSIDÉRANT, le dispositif « Région Sûre » de la Région Sud relatif à l'aide aux communes en faveur des équipements visant à renforcer la sécurité des riverains ;

CONSIDÉRANT, que les équipements des Polices Municipales sont éligibles au titre de la « Région Sûre » ;

CONSIDÉRANT, qu'il convient de présenter un dossier de demande de subvention auprès de la Région Sud d'un montant de 47 680 € HT représentant 50 % du montant total soit 95 360 € HT ;

- DÉCIDE -

Article 1 : De solliciter une demande de subvention auprès de la Région Sud d'un montant de 47 680 € HT correspondant à 50% du montant total s'élevant à 95 360 € HT.

Article 2 : Le Maire et le Comptable public assignataire du SGC de Vaison La Romaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : La présente décision sera transmise au représentant de l'État et publiée au registre des décisions.

Article 4 : La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois.

Orange, le

06 MARS 2025



Le Maire,
Yann BOMPARD